

AVENANT A LA DELEGATION DE SIGNATURE 20240901.1.15

La Directrice Générale du Crous de Toulouse-Occitanie

Décide,

Article 1

La délégation accordée à Fabrice Thebe est élargie à tous les actes et documents relevant du fonctionnement du Crous de Toulouse-Occitanie tels qu'énumérés à l'article 4 de la présente décision.

Article 2

Cette délégation est accordée dans la limite de la réglementation et des directives données par la Directrice générale

Article 3

Le présent avenant est valable pour les périodes suivantes :

- Du 21 juillet au 27 juillet 2025
- Du 18 août au 24 août 2025.

Article 4

La présente annexe délimite les actes de gestion intégrés au périmètre de délégation tel que mentionné à l'article 1 de la décision référencée, étant rappelé que la liste attachée est réputée exhaustive.

En matière de gestion financière

En dépense

- Bon de commande en fonctionnement
- Bon de commande en investissement, si ces derniers répondent à une urgence impérieuse¹,
- Certification des services faits (attestation et SI).

¹ Urgence impérieuse « circonstances imprévisibles pour le pouvoir adjudicateur et n'étant pas de son fait » article 35 du code de la commande publique.

En matière d'acte juridique

- Recrutement des personnels en contrat à durée déterminée, pour une période n'excédant pas 2 mois,
- Aides liées à l'action sociale de l'établissement,
- Aides sociales d'urgence,
- Mise en paiement des bourses,
- Ordres de mission,
- État de remboursement de frais,

En matière de correspondance

Tout courrier traitant des questions relevant du domaine de la gestion courante et de la gestion budgétaire et financière.

Toulouse le 08/07/2025

Le directeur du site 3

Directrice générale du Crous de
Toulouse-Occitanie,

Fabrice Thebe

Dominique Froment,